

DÉCISION DU PRÉSIDENT DEC-2024-06

Objet : Décision portant virement de crédit du chapitre 21 Immobilisations corporelles vers le chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Le Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L 5217-10-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les statuts du Syndicat d'Énergie des Yvelines ;

Vu la délibération du Comité n° 2024-18 du 12 mars 2024 portant vote du Budget primitif 2024 du Budget principal du SEY et fixant pour 2024 la limite des virements de crédits à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder le chapitre 20 de 45 000 € pour faire financer une étude de faisabilité pour le déploiement d'un réseau de chaleur sur la commune de Rambouillet ;

DÉCIDE

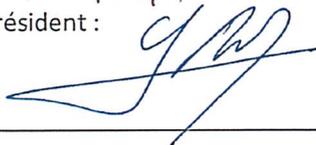
ARTICLE 1 : Est autorisé le virement de quarante-cinq-mille euros (45 000 €) du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » Article 21534 Installations, matériel et outillage techniques de la section d'investissement vers le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » Article 2031 Frais d'études.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces mouvements de crédits à la première réunion du Comité qui suit l'ordonnancement de chaque dépense.

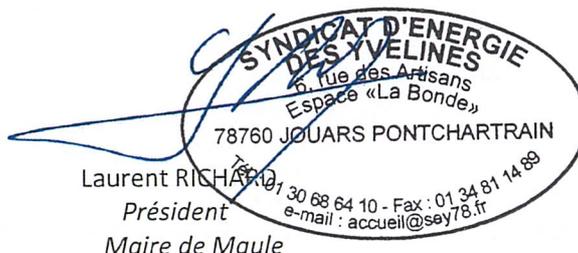
ARTICLE 3 : M. le directeur des services du SEY est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à partir de sa publication.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Comptable de la collectivité.

Transmis en Préfecture le : 13/05/24
Et publié le : 13/05/24
Signature du Président :



Fait à Jouars-Pontchartrain, le 13 mai 2024


SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES
6, rue des Artisans
Espace «La Bonde»
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN
Tél : 01 30 68 64 10 - Fax : 01 34 81 14 89
e-mail : accueil@sey78.fr

Laurent RICHARD

Président

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental